

INNOVER POUR LA TRANSITION :
LA VOIE DES COOPÉRATIVES

LES COOPÉRATIVES, UNE EXPÉRIENCE
TOUJOURS D'ACTUALITÉ

LES CONDITIONS D'ÉMERGENCE ET
DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

LES COOPÉRATIVES : UNE SOLUTION
POUR CONSTRUIRE DEMAIN ?

LE CHRISTIANISME SOCIAL ET LE PROJET COOPÉRATIF
BIODIVERSITÉ ENTREPRENEURIALE

POINT DE VUE

ET SI ON REMPLAÇAIT LE LUNDI DE PENTECÔTE PAR L'AÏD ?



SOMMAIRE

- 3 **ÉDITO : C'EST LE MOMENT D'INVESTIR !**
Par Emeline De Bouver
- 4 **POINT DE VUE**
Et si on remplaçait le lundi de Pentecôte par l'Aïd ?
Par Bernadette Renauld
- 10 **TÉMOIGNAGE**
Redécouvrir notre maison commune en passant
par Compostelle
Par Vincent Coppieters
- 16 **DOSSIER**
INNOVER POUR LA TRANSITION :
LA VOIE DES COOPÉRATIVES
- 18 Les coopératives, une expérience toujours d'actualité
Par Enzo Pezzini
- 24 Les conditions d'émergence et de développement
des coopératives
Par Jacques Defourny
- 33 Les coopératives : une solution pour construire demain ?
Par Jean-Louis Bancel
- 40 Le christianisme social et le projet coopératif
Par Enzo Pezzini
- 48 Biodiversité entrepreneuriale. Une réalité et un défi
Par Elena Lasida
- 54 **INSPIRATION**
Thierry Verhelst : portrait d'un engagé engageant
Par Vincent Delcorps
- 58 **À LA RENCONTRE**
Poursuivre
- 64 **HUMEUR**
#balancetonamalgame
Par Myriam Leroy





INNOVER POUR LA TRANSITION : LA VOIE DES COOPÉRATIVES

Notre dossier s'ouvre par une large contextualisation d'**ENZO PEZZINI**. En retraçant brièvement l'histoire du phénomène coopératif, l'auteur nous renseigne sur son ampleur, mais aussi sur les caractéristiques qui lui sont propres. **JACQUES DEFOURNY** nous invite ensuite à réfléchir aux conditions dans lesquelles émergent les coopératives. Il montre que ce modèle organisationnel ne répond pas seulement à des besoins non satisfaits ; il se nourrit aussi d'un ancrage dans une identité collective. **JEAN-LOUIS BANCEL**, pour sa part, adresse un vibrant message d'espérance, insistant sur le dynamisme et la capacité d'adaptation propres au phénomène coopératif. Suit un second texte d'**ENZO PEZZINI**, qui nous partage une très originale lecture croisée entre histoire du mouvement coopératif et histoire de l'Église. Deux histoires reliées par de nombreux ponts. Enfin, **ELENA LASIDA** nous donne quelques repères pour penser ce qu'elle appelle la « biodiversité entrepreneuriale ». L'enjeu, selon elle, est de taille, car nos manières d'entreprendre disent aussi quelque chose de nos façons de faire société.

Une série de portraits et de témoignages parcourent ce dossier. Ils permettent de donner au phénomène coopératif des visages concrets, ancrés dans le réel. Peut-être, pour le lecteur, seront-ils aussi source d'inspiration.

LES COOPÉRATIVES, UNE EXPÉRIENCE TOUJOURS D'ACTUALITÉ

Par **ENZO PEZZINI**, chercheur au CReSPo (Centre de Recherche en Science Politique de l'Université Saint-Louis, Bruxelles). Il a été directeur du bureau de Bruxelles de la Confédération des Coopératives Italiennes pendant 15 ans.

DE LA crèche à l'entreprise de pompes funèbres ; de l'école à l'usine ; de la banque au magasin du coin : partout, l'on peut avoir à faire à une coopérative. Il faut dire que le secteur est un poids lourd de l'économie mondiale. Bien que discret, il offre des centaines de millions d'emplois de par le monde.

Cette situation est le fruit d'une longue évolution. Un mélange de réflexion et d'action, intimement lié à la révolution industrielle. Un processus de maturation aussi, qui parcourt les décennies. Avec le temps, des principes et des valeurs ont été patiemment définis, donnant progressivement au mouvement son identité singulière.

C'est donc par un voyage dans le temps et dans l'espace que s'ouvre ce dossier. Un indispensable détour pour appréhender le fait coopératif dans toute sa nuance. Et dans toute sa richesse.

AUX ORIGINES DU FAIT COOPÉRATIF

Nous sommes dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, au cœur de la révolution industrielle. Soucieux d'améliorer

leur pouvoir d'achat et le niveau de vie de leurs familles, des ouvriers créent des associations volontaires. Ils souhaitent organiser directement leurs activités économiques en achetant, de manière groupée, des produits de première nécessité. D'autres ouvriers, cherchant à accroître les revenus de leur travail, créent des associations de production collectivement possédées par leurs adhérents. Plus tard, des épargnants créeront des coopératives d'épargne et de crédit, tandis que des agriculteurs formeront des coopératives pour la commercialisation et la vente de leurs produits. Le mouvement était lancé.



L'histoire des coopératives est bel et bien celle de chercheurs et d'acteurs qui ont résolument combattu la rupture entre économie et éthique.

Ces initiatives ne sortent pas de nulle part. Les précurseurs sont encouragés par la réflexion de penseurs visionnaires, tels Henry de Saint-Simon (1760-1825),

Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865), Robert Owen (1771-1858) ou encore Charles Fourier (1772-1837). Ces hommes sont préoccupés par les injustices liées à la répartition inéquitable des richesses, à la concentration des capitaux et aux conditions de travail inhumaines. C'est dire si l'émergence des coopératives associe la réflexion à l'action. L'histoire des coopératives est bel et bien celle de chercheurs et d'acteurs qui ont résolument combattu la rupture entre économie et éthique.

Pour comprendre le développement du mouvement coopératif, on ne peut faire abstraction de l'analyse des valeurs et principes qui constituent les raisons éthiques de sa présence et de son émergence comme acteur économique d'importance internationale. En fait, l'adhésion à un patrimoine éthique et culturel commun fait de l'expérience coopérative un phénomène assez unique parmi les organisations entrepreneuriales. Dès ses origines, le mouvement coopératif affirme ainsi son identité propre : celle d'une association de personnes guidées par la volonté commune de poursuivre des objectifs économiques, sociaux et culturels sur la base de critères éthiques spécifiques.

Dans la tradition coopérative internationale, la Société des Équitables Pionniers de Rochdale occupe une place très particulière – son influence sur l'ensemble du mouvement coopératif mondial est d'ailleurs amplement reconnue. L'histoire de cette société, créée en 1844 à Rochdale près de Manchester, est considérée comme l'expérience fondatrice du coopérativisme moderne.

Après avoir vainement tenté de défendre leurs droits en organisant une grève, les

vingt-huit pionniers de Rochdale décident de tenter autre chose. C'est alors qu'ils créent un magasin et mettent en place une consommation de type coopératif. Notons qu'en procédant de la sorte, ils tiennent compte, de manière critique, des premiers essais coopératifs. Les règles et principes qu'ils définissent feront école. Ils sont à la base du système coopératif tel que nous le connaissons encore aujourd'hui.

Quels sont ces principes ? Certains concernent le fonctionnement : la vente et l'achat au comptant ; la vente au détail au prix courant du marché ; la pratique de la ristourne aux membres en proportion des transactions réalisées avec la coopérative. D'autres concernent la structure de la société : l'adhésion volontaire et ouverte à tous (la coopérative peut néanmoins établir des critères pour le choix de ses membres) ; le contrôle démocratique de la part des membres (qui s'exerce selon le principe « une personne, une voix », indépendamment du nombre de parts sociales souscrites) ; la limitation de la rémunération du capital souscrit.

LES PRINCIPES D'UN MOUVEMENT INTERNATIONAL

Londres, Cristal Palace. En ce 19 août 1895, c'est ici qu'a lieu le congrès constitutif de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI). Il réunit environ 200 délégués, représentant treize pays : Argentine, Australie, Belgique, Danemark, États-Unis, France, Hongrie, Inde, Italie, Pays-Bas, Russie, Serbie et Royaume-Uni. Dorénavant, l'ACI représentera et coordonnera les coopératives et leurs membres dans le monde entier. En quelque sorte, elle sera la « gardienne » de l'identité coopérative.

Les principes coopératifs retenus par l'ACI s'inspirent de ceux élaborés par les Équitables Pionniers de Rochdale. Depuis, les textes fondateurs ont été reformulés à trois reprises (en 1937, 1966, 1995). Logique : la formulation des principes doit s'adapter aux évolutions économiques, sociales et politiques du temps, ainsi qu'aux réalités culturelles dans lesquelles ils doivent s'incarner.

En 1995, l'ACI tient son congrès du centenaire à Manchester. Elle en profite pour innover dans la présentation des principes. Dorénavant, ceux-ci ne seront plus listés de manière péremptoire mais inclus dans une « Déclaration sur l'identité coopérative ». Celle-ci reprend une définition de l'entreprise coopérative,

une liste de valeurs fondamentales et un ensemble de principes qui doivent orienter les organisations coopératives pour le XXI^{ème} siècle.



La formulation des principes doit s'adapter aux évolutions économiques, sociales et politiques du temps, ainsi qu'aux réalités culturelles dans lesquelles ils doivent s'incarner.

Arrêtons-nous sur la définition :
Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins

LES SEPT PRINCIPES COOPÉRATIFS

- **Premier principe : Adhésion volontaire et ouverte à tous**

Les coopératives sont des organisations fondées sur le volontariat et ouvertes à toutes les personnes aptes à utiliser leurs services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, l'ethnie, l'allégeance politique ou la religion.

- **Deuxième principe : Pouvoir démocratique exercé par les membres**

Les coopératives sont des organisations démocratiques dirigées par leurs membres qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise des décisions. Les hommes et les femmes élus comme représentants des membres sont responsables devant eux.

Dans les coopératives de premier niveau, les membres ont des droits de vote égaux en vertu de la règle : un membre, une voix.

- **Troisième principe : Participation économique des membres**

Les membres contribuent de manière équitable au capital de leur coopérative et en ont le contrôle. Une partie au moins de ce capital est habituellement la propriété commune de la coopérative. [...] Les membres affectent les excédents à tout ou partie des objectifs suivants : le développement de leur coopérative, éventuellement par la dotation de réserves dont une partie au moins est impartageable, des ristournes

économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement.

Il n'est pas inutile d'observer que, pour la première fois, l'ACI établit une distinction entre principes et valeurs. La déclaration sur les valeurs est elle-même présentée en deux propositions : la première énumère les valeurs dites fondamentales (une sorte de « philosophie générale » de la coopération), tandis que la deuxième cite les composantes de l'éthique des coopératives :

Les valeurs fondamentales des coopératives sont la prise en charge et la responsabilité personnelles et mutuelles, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité.



L'allusion à « l'esprit des fondateurs » est intéressante. Cette référence se veut une reconnaissance de leur contribution.

Fidèles à l'esprit des fondateurs, les membres des coopératives adhèrent à une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme.

L'allusion à « l'esprit des fondateurs » est intéressante. Cette référence se veut une reconnaissance de leur contribution. Celle-ci n'a d'ailleurs pas uniquement été pratique et pragmatique, elle s'est aussi

aux membres en proportion de leurs transactions avec la coopérative et le soutien d'autres activités approuvées par les membres.

- **Quatrième principe : Autonomie et indépendance**

Les coopératives sont des organisations autonomes d'entraide, gérées par leurs membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris des gouvernements, ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doit se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de leur coopérative.

- **Cinquième principe : Éducation, formation et information**

Les coopératives fournissent à leurs membres, leurs dirigeants élus, leurs gestionnaires et leurs employés l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative.

- **Sixième principe : Coopération entre les coopératives**

Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives œuvrent ensemble au sein de structures locales, nationales, régionales et internationales.

- **Septième principe : Engagement envers la communauté**

Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres.

LE PHÉNOMÈNE COOPÉRATIF EN QUELQUES CHIFFRES

2.500 milliards : c'est le montant, en dollars, du chiffre d'affaires des 300 plus grandes coopératives mondiales. Ce chiffre équivaut à celui de la neuvième économie mondiale.

279,4 millions : c'est le nombre d'emplois fournis par les coopératives. Sans même compter les emplois indirects, 9,46% de la population mondiale est donc concernée¹.

180.000 : c'est le nombre d'entreprises coopératives situées en Europe. Celles-ci comptent 140 millions de membres associés.

NOTE

1. Cicopa, Les coopératives et l'emploi – Second Rapport Mondial, Bruxelles, 2017.

accompagnée d'une importante réflexion éthique et morale.

Les principes, enfin, sont au nombre de sept (voir encadré). Ils constituent les lignes directrices qui permettent aux coopératives de mettre leurs valeurs en pratique. Chacun d'eux est accompagné d'un court commentaire qui cherche à en préciser le contenu.



Capable de s'adapter à l'air du temps et à des espaces géographiques très différents, la structure coopérative semble aussi avoir acquis une forme de robustesse.

Ces textes de 1995 feront date. Repris par les grandes instances internationales (ONU, OIT, UE...), ils sont devenus des normes largement reconnues. Cela ne signifie pas pour autant que la réflexion s'est arrêtée depuis lors. En fait, la

réflexion est permanente. En 2015, vingt ans après Manchester, l'assemblée générale de l'ACI a ainsi approuvé des « Notes d'orientation pour les principes coopératifs ». Objectifs : aider les coopérateurs du XXI^{ème} siècle à interpréter de manière appropriée les sept principes, et soutenir « ceux qui ont la tâche d'enregistrer, de réguler ou de superviser les coopératives dans les économies locales, nationales et régionales du monde ».

CONCLUSION

Au-delà des actualisations régulières, une impression de constance se dégage. Capable de s'adapter à l'air du temps et à des espaces géographiques très différents, la structure coopérative semble aussi avoir acquis une forme de robustesse. Tant dans les pays en développement que dans les économies les plus riches, les coopératives sont un mouvement en croissance. En 2017, celui-ci réunit près d'un milliard de personnes dans le monde. Ce qui fait de l'ACI l'une des plus grandes

organisations non gouvernementales du monde. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'Assemblée générale des Nations Unies avait déclaré 2012 « année internationale des coopératives ».

Les chiffres donnent le tournis. Et pourtant, il n'y a pas que le potentiel économique qui impressionne. Par leur structure de propriété collective, par le

principe d'association des membres, les coopératives sont de véritables acteurs, qui œuvrent pour empêcher toute séparation entre création de richesses et justice sociale. Elles participent d'une meilleure qualité de la démocratie économique, aident à sortir de la monoculture du capitalisme. Et favorisent ainsi l'émergence d'une économie plurielle, marquée par la diversité entrepreneuriale.

INNOVER POUR LA TRANSITION : LA VOIE DES COOPÉRATIVES

Face aux défis du monde, le mouvement coopératif représente une solution à laquelle on ne songe pas d'emblée. Pourtant, le phénomène du coopérativisme est de grande ampleur puisque le secteur compte plus d'un milliard de membres dans le monde. Qu'est donc le mouvement coopératif ? Quels en sont les grands principes ? Quels sont les conditions d'émergence d'une coopérative et les moyens qu'elle peut se donner pour rester fidèle à ses principes de base ? En quoi les coopératives sont-elles un moyen pour incarner les principes de la doctrine sociale de l'Église ? Autant de questions qui traversent le dossier d'En Question.

//

L'histoire des coopératives est bel et bien celle de chercheurs et d'acteurs qui ont résolument combattu la rupture entre économie et éthique.

Enzo Pezzini

